MANIFESTATION AERIENNE Annexe Sécurité

Lieu:		Date :		
	TYPE :	-444		***
Catégorie de la manifestation au titre de l'article 7 de l'arrêté du 4 avril 1996		FAIBLE	MOYENNE	GRANDE
Public attendu (estimation) :		- 1000	- 5000	+ 5000
Pour toute manifestation :		,		
- Directeur des vols :				
Nor Tál	n – Adresse :éphone :			• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
- Fournir un plan avec des	cription du dispositif défini ci-	dessous et les	itinéraires des se	ecours (1):
(I DE)	JENT A LODO ANICATEU		ENDIAGE	
IL REVIENT A L'ORGANISATEUR DE METTRE EN PLACE LES MOYENS DE SECURITE SUFFISANTS				
	A/ MOYENS INCE	NDIE (2):		
Extincteurs	Type et nombre :			
Engins – pompes	Type et nombre :			
Engins – mousse	Type et nombre :			
Service sécurité :	Nombre d'agents et			
Autre :	qualification ; (à préciser)	ļ		
	(a prodice)			i
	D / MONTHS CANTE	14TD F.C. (0)		
	B/ MOYENS SANIT	AIRES (2) :		
Médecins :	Nbre/Nom/Adresse e téléphone :	t		
Secouristes :	Nbre/Orig./Moyen			
Poste de secours :	Nombre	**************************************		
Ambulances :	Nombre - Origine Moyens de liaison av Centre 15	ec le		
Autre :				T. C.

- itinéraires en permanence accessibles examiner la situation avec le Maire de la commune concernée
 moyens de secours mis en place par l'Organisateur joindre impérativement au dossier toutes pièces justificatives ou attestation de présence
- (3) matérialiser les « barriérages » sur le plan

OBSERVATIONS Cas particuliers

C/ SERVICE D'ORDRE (2) : Description du dispositif				
Moyens propres :				
Moyens extérieurs : (après consultation des forces de l'ordre)				
Moyens matériels (3)				
D/ MOY	YENS D'ALERTE :			
Rappels :	Nom de l'organisateur : Et adresse Nom du Directeur des vols : Téléphone(s) à disposition pendant toute la manifestation :			
	Ligne téléphonique spécifique destinée au médecin pendant toute la manifestation :			
	L'organisateur :			
	Date:			
	Signature :			

RAPPEL:

En ce qui concerne les manifestations de moyenne et de grande importance, les consignes de sécurité et de coordination feront l'objet d'une réunion, sur l'initiative de l'organisateur, à laquelle seront conviées les administrations concernées par la manifestation aérienne.